

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE



Clinique FSEF de Bouffémont
5, Rue Pasteur 95570 BOUFFEMONT
01.39.35.35.14
contact.esrp.po@fsef.net
<https://esrp-bouffemont.fr>



SOMMAIRE

1.	Mot de la direction et de l'équipe.....	3
2.	Le gestionnaire : la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF).....	4
3.	L'établissement de rattachement : la clinique de Bouffémont.....	5
4.	L'établissement et services de réadaptation professionnelle et de pré-orientation (ESRP/PO).....	6
5.	La vie à l'ESRP / PO	13
6.	L'équipe de l'ESRP / PO.....	17

Annexes

Annexe 1 : Charte des droits et libertés

Annexe 2 : Règlement de fonctionnement de l'ESRP/PO

Annexe 2 bis : Règlement de fonctionnement de l'Hébergement

Annexe 3 : Conseil de la vie sociale (CVS)

Annexe 4 : Charte pour le bon usage de l'informatique des réseaux et des services internet

Annexe 5 : La personne qualifiée

Annexe 6 : Modalité d'accès au dossier unique de l'utilisateur

1. Mot de la direction et de l'équipe

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle et de Pré-orientation (ESRP/PO) FSEF de Bouffémont.

Cette brochure, intitulée **Livret d'Accueil du stagiaire**, a été conçue pour vous accompagner tout au long de votre séjour. Vous y trouverez des informations utiles sur notre établissement et sur l'organisation de votre parcours, afin de rendre votre séjour le plus agréable et fluide possible.

Nous vous invitons à en prendre connaissance afin de favoriser une intégration optimale et conforme à nos engagements réglementaires et qualité.

Notre engagement qualité et vos droits

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, notre établissement s'inscrit dans une démarche qualité visant à garantir la sécurité, le respect et le bien-être de chaque personne accueillie. Cette démarche repose sur l'amélioration continue des pratiques, l'évaluation régulière des prestations et la participation active des usagers.

Cette brochure inclut notamment en annexe la **Charte des droits et libertés de la personne accueillie** le **règlement de fonctionnement**, les coordonnées de la **personne qualifiée**, documents qui assurent la transparence et la protection de vos droits, ainsi que le descriptif du fonctionnement du **Conseil de la Vie Sociale**, instance visant à garantir votre expression et participation aux décisions concernant la vie de l'ESRP.PO.

Pour garantir l'accès à vos droits

Merci d'accorder **toute votre attention à la constitution de votre dossier d'admission et de rémunération**. Si vous avez un doute concernant les documents à fournir, ou besoin d'accompagnement pour leur complétude, n'hésitez pas à appeler le secrétariat.

Nous vous rappelons qu'avant votre entrée à l'ESRP / PO, vous devez être en possession de **papiers d'identité ou autres attestations administratives en cours de validité**. Pour cela, vérifiez bien la date d'expiration portée sur vos documents.

La direction et l'équipe restent à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous souhaitent la bienvenue !



2. Le gestionnaire : la Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

Créée en 1923, la Fondation Santé des étudiants de France (FSEF), reconnue d'utilité publique, prend en charge des adolescents et des jeunes adultes atteints de maladie tout en leur permettant de reprendre ou de poursuivre leurs études et de pouvoir ensuite s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Initiatrice du concept de « **soins-études** », elle dispose aujourd'hui de 26 structures dont 13 cliniques à but non lucratif et 13 structures médico-sociales dans différentes régions de France.

Dans les années 1920, la tuberculose frappe durement les jeunes. En **1923**, l'UNEF lance le projet du "**Sanatorium des Étudiants**", donnant naissance à la **Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)**.

En 1933, le premier sanatorium mixte ouvre à Saint-Hilaire du Touvet.

Après la disparition de la tuberculose, la FSEF se concentre sur la santé mentale des jeunes dès les années 1960, ouvrant des cliniques médico-psychologiques et des structures pour lycéens et collégiens. Elle développe aussi la **médecine de l'adolescent** et des **soins ambulatoires**.

Aujourd'hui ses missions sont de préparer ou relancer le parcours de vie des jeunes malgré la maladie et le handicap, en s'appuyant sur un projet scolaire et/ou professionnel et de promouvoir une approche globale de la santé des adolescents et jeunes adultes :

- Inclusion, réadaptation, réhabilitation psycho-sociale, (Ré)insertion scolaire et professionnelle
- Approche somatique, psychique, sociale, familiale, scolaire et universitaire, citoyenne.

Ses activités s'articulent autour de :

- **Prise en charge en psychiatrie ou soins médicaux et de réadaptation – en partenariat avec l'Éducation nationale – de patients** ayant des troubles psychiques sévères ; des affections du système nerveux, de l'appareil locomoteur ; des troubles métaboliques et nutritionnels, d'affections et de maladies chroniques (obésité, diabète...).
- **Prévention et Relais** : actions d'information, de prévention à destination des collégiens, lycéens, étudiants et de prise en charge précoce à travers notamment des Relais (en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Aquitaine) et des BAPU (à Paris et à Strasbourg).
- **Réinsertion et accompagnement du handicap** via les dispositifs de : Résidences Universitaires Adaptées (Nanterre, Paris, Grenoble) ; Unités d'Évaluation, de Ré-entraînement et d'Orientation Socioprofessionnelle (UEROS Grenoble), Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle et de Pré-orientation (ESRP.PO Bouffémont) ; Service d'accompagnement et de Soutien (SAS Rennes) ; Handisup Bretagne.



3. L'établissement de rattachement : la clinique de Bouffémont

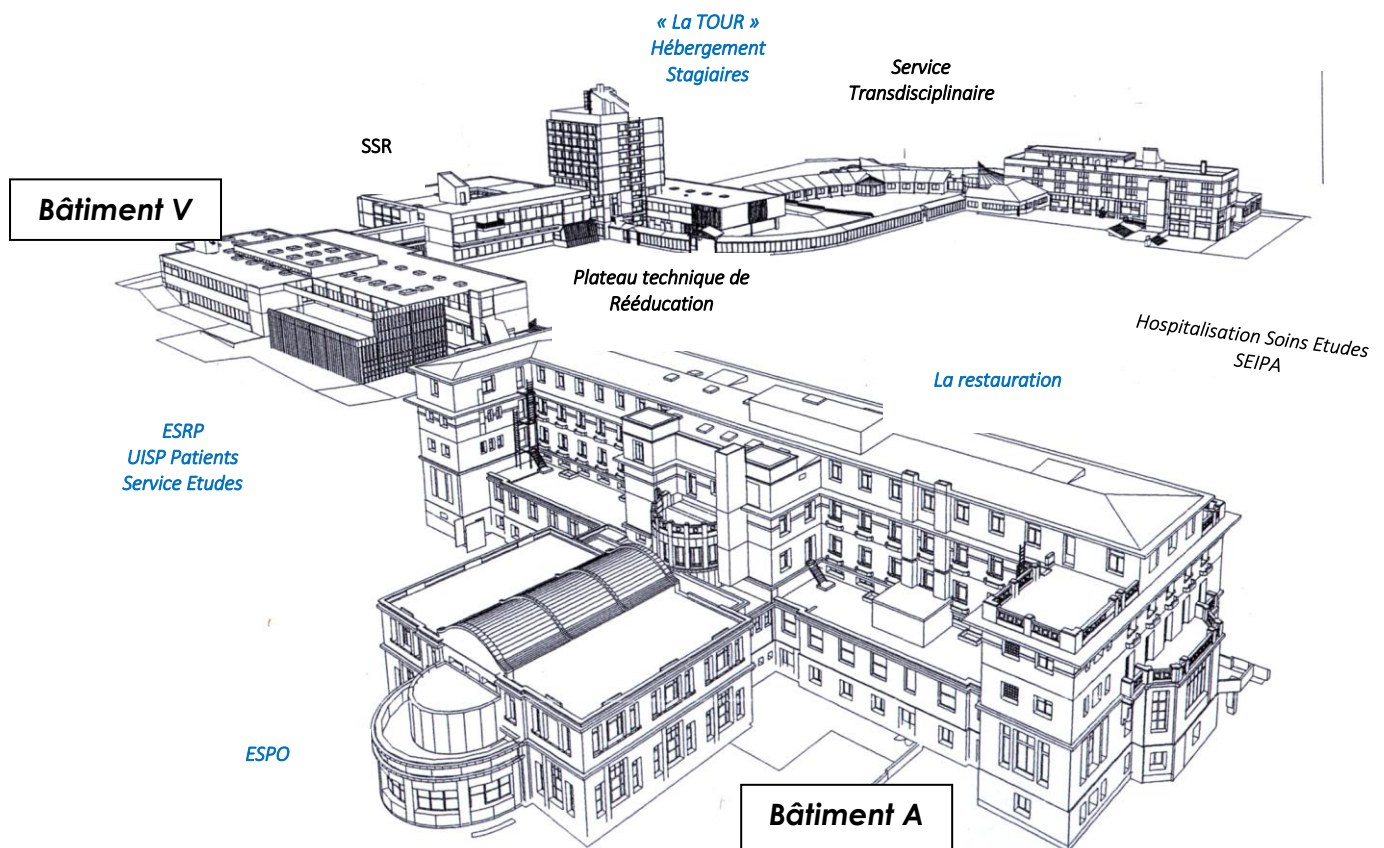
Présentation de l'établissement

La clinique de Bouffémont est l'un des 13 établissements sanitaires de la Fondation Santé des Etudiants de France. Elle est constituée de différentes entités :

- Un établissement sanitaire constitué d'un pôle de médecine physique et de réadaptation (SRR) et d'un pôle psychiatrie d'une capacité de 160 lits et places
- Une Annexe Pédagogique de l'Éducation Nationale, rattachée au Lycée George Sand de Domont
- Deux établissements médico-sociaux : l'ESRP/PO, doté de 75 places et la résidence étudiante adaptée (RUA) de 16 places sur le campus de Nanterre, regroupés au sein du pôle inclusion.

Les services de ses différentes entités de la clinique se coordonnent pour garantir la cohérence des parcours d'insertion socio-professionnelle des stagiaires, étudiants et patients qui y sont admis.

Présentation du site



4. L'établissement et services de réadaptation professionnelle et de pré-orientation (ESRP/PO)

L'ESRP/ PO est l'un des 12 établissements médico-sociaux de la Fondation Santé des Etudiants de France. Il est situé sur le site de la clinique de Bouffémont qui en assure la gestion.

Il a pour mission de proposer aux personnes en situation de handicap ou en voie de l'être, dès l'âge de 16 ans, des actions favorisant leur insertion socio-professionnelle dans le milieu de travail ordinaire ou protégé. Un accompagnement médico-psycho-social individualisé est proposé afin de garantir les parcours de réadaptation professionnelle.

A. Cadre réglementaire :

Statut d'établissement médico-social (CASF)

L'ESRP (ex Centre de Rééducation Professionnelle – CRP Jacques Arnaud) est depuis le 2 avril 1997, **une entité juridique médico-sociale** régie par la loi n°2002 – 2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (arrêté n° 97-892 de la préfecture d'Île-de-France conformément à l'article L.325-15 du code du travail et à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale).

Son autorisation de fonctionnement a été renouvelée en 2017 pour une durée de 15 ans.

En 2019, l'ESRP ouvre une action de pré-orientation (**ESPO**) spécialisée afin de proposer sur le territoire, un accompagnement à l'élaboration d'un projet d'insertion aux personnes reconnues travailleur handicapé (RQTH) en situation de handicap psychique.

En 2025, L'ESRP/PO ouvre un Dispositif de Formation Accompagnée (**DFA**) et développe la Prestation Evaluation Conseil en Réadaptation Professionnelle (**PEC**) conformément aux attendus décrits dans le décret n° 2020-1216 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées.

L'ESRP / PO a une capacité de 47 places pour les formations préparatoires et qualifiantes, 16 places pour la pré-orientation spécialisée, 12 places pour les dispositifs PEC, DFA et appui-ressource auprès du droit commun regroupés au sein de l'Equipe Mobile Appui Ressources en Réadaptation Professionnelle. L'établissement dispose de 47 places d'internat dont 9 chambres PMR et de 28 places de semi externat.

L'ESRP/PO s'inscrit dans la **démarche nationale d'évaluation de la qualité des ESSMS**, définie par la **Haute Autorité de Santé (HAS)**. Cette évaluation, réalisée par un **organisme indépendant tous les cinq ans**, repose sur un référentiel structuré autour des droits des personnes accueillies, des pratiques professionnelles et de la gouvernance. Elle vise à garantir la sécurité, le respect et la qualité des accompagnements, tout en favorisant l'amélioration continue. **Les résultats sont rendus publics** et contribuent à renforcer la transparence et la confiance des usagers. La prochaine évaluation externe sera réalisée en 2026 et les résultats seront visibles sur [Haute Autorité de Santé - Qualiscope](#) .

Statut de stagiaire de la formation professionnelle

Régi par les décrets des 27/03/79-23/11/79-27/03/84-20/12/85-15/04/88 Circulaire N°30 du 25/02/86 Ministère du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

La rémunération des stagiaires de l'ESRP/PO est financée par le Conseil Régional d'Île-de-France selon les règles définies par l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement).

B. Les parcours proposés

Prestation Evaluation Conseil en réadaptation professionnelle (PEC)

Action d'une durée de 10 à 35 heures, pour les personnes titulaires de la RQTH ou en cours de reconnaissance : salariés du secteur privé, public ou travailleur indépendant en risque d'incapacité professionnelle, demandeur d'emploi, sortant d'IME/IMPRO, travailleur d'ESAT, en questionnement sur la faisabilité d'un parcours de formation dans le droit commun ou spécifique, visant à :

- Apporter un éclairage global sur la situation au regard d'un projet socio-professionnel
- Vérifier la pertinence d'un parcours en réadaptation professionnelle
- Identifier les orientations à privilégier, les étapes d'un parcours d'inclusion socio-professionnelle durable, et les compensations à mettre en œuvre si nécessaire.

Pré-orientation spécialisée (ESPO)

Sur orientation de la MDPH, action de 3 mois renouvelable une fois sur avis de l'équipe ESPO, en fonction des objectifs fixés avec le stagiaire, visant :

- L'identification et l'évaluation des potentialités et difficultés des personnes, susceptibles de constituer un levier ou un frein à l'exercice d'une activité professionnelle ;
- Un accompagnement à l'élaboration d'un projet socio-professionnel en cohérence avec le projet de vie et une validation par des mises en situation de travail ;
- Un accompagnement à la mise en œuvre effective du projet.

Formation préparatoire généraliste

Sur orientation de la MDPH, action de 3 mois renouvelable une fois sur avis de l'équipe ESRP, en fonction des objectifs fixés avec le stagiaire, visant :

- L'acquisition ou la réactualisation des savoirs de base (français, mathématiques, anglais, environnement numérique, communication) pour accéder à une formation en ESRP ou dans le droit commun
- L'acquisition des méthodes et des outils pour apprendre et renforcer son autonomie
- La redynamisation dans un contexte de formation et le développement de la confiance en soi
- La confirmation de son projet professionnel pour sécuriser son parcours de formation à venir

Formation préparatoire option métiers de la chimie

Sur orientation de la MDPH, action de 3 mois renouvelable une fois sur avis de l'équipe ESRP, en fonction des objectifs fixés avec le stagiaire, visant :

- La confirmation d'un projet de formation ou d'emploi dans le domaine de la chimie/biochimie
- L'acquisition ou la réactualisation des savoirs de base scientifiques et généraux avant d'intégrer une formation dans les domaines de la chimie/biochimie en ESRP ou dans le droit commun
- L'identification des stratégies d'apprentissage et les adaptations nécessaires à un parcours formatif ou en emploi

Formation préparatoire option métiers de l'électronique : pré-qualifiant AMCE

Sur orientation de la MDPH, action de 3 mois renouvelable une fois sur avis de l'équipe ESRP, en fonction des objectifs fixés avec le stagiaire, visant :

- L'acquisition ou la réactualisation des savoirs de base nécessaires à l'entrée en formation Agent de Montage et de Câblage en Electronique (pré-qualifiant) ou autre formation de niveau 3 en électronique en ESRP ou dans le droit commun
- L'identification des stratégies d'apprentissage et les adaptations nécessaires à un parcours formatif ou en emploi

Formations qualifiantes

Sur orientation de la MDPH, actions de 11 à 23 mois proposant :

- La dispensation de formations permettant l'acquisition de tout ou partie d'un titre professionnel ;
- La mise en œuvre d'accompagnements pédagogiques et médico psycho sociaux adaptés aux besoins de chaque personne ;
- L'accompagnement vers et dans l'emploi par une équipe dédiée.

La filière Chimie comporte deux formations de 23 mois permettant l'obtention des Titres Professionnels de :

- Technicien(ne) de Laboratoire, T.L., de niveau 4,
- Technicien(ne) Supérieur(e) Physicien Chimiste, T.S.P.C., de niveau 5.

La filière Électronique comporte une formation de 11 mois permettant l'obtention du Titre Professionnel de : Agent(e) de Montage et de Câblage en Électronique, A.M.C.E. de niveau 3.

Dispositif de formation accompagnée (DFA) vise à :

- Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une offre de formation du droit commun dans leur bassin de vie
- Sécuriser le parcours de formation et d'insertion professionnelle par un accompagnement individuel « médico-psycho-social-insertion »
- Faciliter le parcours : proposer des aménagements organisationnel, ergonomique et pédagogique en lien avec l'organisme de formation
- Proposer un appui-conseil aux partenaires au travers d'actions d'information et de sensibilisation.

C. Le processus d'admission

Pour bénéficier d'un Prestation Evaluation Conseil en Réadaptation Professionnelle

1. Orientation par un partenaire via une fiche liaison
 - Service Public de l'Emploi (France Travail, Cap Emploi, Mission locale, Service Social de la CRAMIF),
 - MDPH (dans le cadre de l'aide à la décision d'orientation professionnelle)
 - Entreprise (médecin du travail, employeur pour les salariés en risque d'invalidité professionnelle),
 - Structures du médico-social accompagnant la personne dans le parcours d'insertion professionnelle (ESAT, IMPRO ...)
2. Prise de contact auprès de la personne pour définir la date du RDV d'accueil, sur site ou hors les murs dans le bassin de vie (accueil dans un espace du Service Public de l'Emploi, de la MDPH ...)
3. Emission d'une convention tripartite (selon la nature de l'orienteur) pour formaliser les objectifs.

Pour intégrer la pré-orientation, les formations et le DFA

1. Invitation à une demi-journée d'accueil pour découvrir le dispositif souhaité
2. Confirmation de l'intérêt la personne pour le dispositif en renvoyant le dossier unique de demande d'admission (DUA)
3. Invitation à plusieurs entretiens et tests de positionnement selon la formation envisagée avec le responsable des parcours, l'équipe pédagogique et médico-psycho-social-insertion, afin

d'évaluer les ressources mobilisables et les éventuels objectifs intermédiaires à poser avant l'intégration

4. Concertation entre les professionnels de l'équipe pour valider le projet et définir l'organisation des modalités d'accueil et d'accompagnement en réponse aux besoins identifiés
5. Si la demande d'admission est validée, l'ESRP / PO adresse au candidat un courrier l'informant de cette décision. Les documents à fournir pour la constitution du dossier sont alors communiqués. Le candidat doit confirmer sa candidature et communiquer au secrétariat tous les éléments sur l'état d'avancement de son dossier de demande d'orientation auprès de la MDPH le cas échéant.

D. Les formalités administratives du séjour

A votre arrivée ou les jours précédents

Accueil par le secrétariat de l'ESRP/PO des stagiaires inscrits sur un parcours de pré-orientation, de formation préparatoire ou qualifiante :

1. Remise des documents constitutifs de votre dossier administratif dont une photocopie de **l'attestation d'assurance responsabilité civile**.
2. Réalisation de **l'état des lieux d'entrée** à l'hébergement pour les internes.
3. Constitution du **dossier de rémunération** :

La rémunération, financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France, est versée aux stagiaires par l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement). Elle fait l'objet de la délivrance d'une décision individuelle de rémunération et d'un avis mensuel de paiement.

La constitution du dossier de rémunération auprès de l'ASP exige des documents d'identité en cours de validité et tous les justificatifs de votre activité professionnelle avant l'entrée en formation.

Si ces conditions ne sont pas remplies, votre dossier de rémunération sera en instance, ce qui entraînera un retard de calcul et de versement de la rémunération.

Le suivi de votre rémunération sera consultable à partir de votre espace personnel sur la plateforme DEFI :

- Portail internet : [maremuneration.iledefrance.fr](https://maremuneration.iledefrance.fr/Profil-iledefrance/)
<https://maremuneration.iledefrance.fr/Profil-iledefrance/>
- Création d'un compte (n° de dossier sur décision de prise en charge)
- Consultation et téléchargement des avis de paiement mensuels

L'assistante sociale pourra vous accompagner dans la démarche de création de votre espace, une fois votre numéro de dossier créé.

4. Remise des **chèques de caution** : ils ne sont pas encaissés sauf en cas de dégradation du matériel prêté ou des locaux mis à disposition. Ils vous seront rendus le jour de votre sortie de formation. Il est demandé d'émettre un chèque de caution de :
 - 300 € pour les stagiaires internes ; couvrent entre autres les prêts d'un PC portable (souris, chargeur et pochette), de la clé de chambre, du frigo, du casier, du badge d'entrée en véhicule dans le centre et des livres empruntés au Centre de Documentation.En cas de non restitution des objets couverts par la caution, celle-ci ne sera pas remboursée en fin de formation.

- 200 € pour les stagiaires externes ; cette somme couvre entre autres les prêts d'un PC portable (souris, chargeur et pochette), du casier, du badge d'entrée pour accès piétons, et des livres empruntés au Centre de Documentation.
- Une caution supplémentaire d'un montant de 100 € sera demandée pour le matériel utile au bon déroulement de la formation des stagiaires (externes et internes) de la **formation AMCE**.

Accueil par le Service des Admissions de la clinique le jour d'arrivée pour :

- Acheter des tickets repas, les stagiaires pris en charge au titre « Accident de Travail ou Maladie Professionnelle » se verront délivrer une carte qui leur permettra l'accès gratuit au restaurant.
A noter : aucune avance de tickets repas ne sera accordée pour les stagiaires dont l'accord de prise en charge est en attente. Dès réception de l'accord, il sera procédé au remboursement des tickets achetés.

Pendant la semaine d'intégration (première semaine de votre séjour)

L'accueil a lieu le premier jour de la formation selon un horaire qui est communiqué en amont par le secrétariat. Il n'est pas possible d'arriver la veille.

Les premiers jours sont consacrés à une présentation :

- De l'établissement ;
- De ses modalités de fonctionnement ;
- Des parcours proposés à l'ESRP/PO ;
- Des informations pratiques sur le séjour.

L'assistante référente de votre session de formation vous recevra individuellement pour le suivi de votre dossier administratif et s'il y a besoin pour compléter votre dossier de rémunération.

Il vous sera remis un ordinateur portable personnel doté des équipements nécessaires, d'un code wifi et d'une **adresse de messagerie professionnelle à utiliser pendant la durée de votre séjour pour communiquer avec l'équipe de l'ESRP.PO**.

E. Les modalités d'accompagnement

Contrat de séjour et PAI

Les modalités de votre séjour sont contractualisées dans un **contrat de séjour** qui vous est remis dans le mois qui suit votre entrée en formation. Le contrat de séjour peut évoluer au cours de votre séjour (changement de régime, de chambre, suspension ou exclusion de l'hébergement).

Les modalités d'accompagnement individualisé en réponse à vos besoins sont formalisées dans le PAI (**Plan d'Accompagnement Individualisé**) qui vous est remis dans le trimestre qui suit votre entrée en formation.

Le PAI est co-construit avec vous et l'équipe pluridisciplinaire. Il prend en compte votre demande et vos objectifs d'insertion professionnelle. Il fait apparaître les besoins que vous avez exprimés et les besoins repérés par l'équipe pluridisciplinaire et stipule les propositions d'aménagement et d'accompagnement pour la construction de votre parcours individualisé de formation (plan d'action et modalités de mise en œuvre).

Le PAI est révisable à tout moment de votre parcours, à votre demande ou à la demande d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Il acte l'ensemble des décisions d'aménagement qui seront prises, avec vous, tout au long de votre parcours.

Les aménagements non spécifiés dans le PAI ne seront pas pris en compte lors de la formation.

Un accompagnement pédagogique individualisé

Les formations qualifiantes et préparatoires sont dispensées sur site en collectif avec des temps à distance en fonction des modalités d'organisation de leurs déroulés pédagogiques.

Selon vos besoins, un soutien pédagogique individuel peut vous être proposé suite à une décision d'équipe.

Ces formations sont complétées en fin de cursus par une période d'application en entreprise de 2 à 3 mois (stages) selon les formations qualifiantes.

La pré-orientation se déroule essentiellement en ateliers collectifs sur site. Des temps d'entretiens individuels avec votre référent de parcours sont régulièrement planifiés. Une demi-journée par semaine est consacrée aux démarches individuelles menées en extérieur.

Un accompagnement médico-psycho-social-insertion tout au long du séjour

L'équipe médico-psycho-sociale- insertion (MPSI) est à votre écoute et vous accompagne tout au long de votre séjour à l'ESRP/PO. Elle propose des accompagnements individuels et des ateliers collectifs sur des thématiques en lien avec le projet d'insertion socio-professionnelle, l'accès aux droits et à la santé notamment.

Tous les membres de l'équipe MPSI participent à la décision de l'admission et au suivi des parcours selon les besoins.

- **L'équipe paramédicale** (psychologue, neuropsychologue) et **l'assistante sociale** ont un rôle d'évaluation de vos besoins en matière de soutien psychologique, neuropsychologique ou social.
- **L'équipe d'orientation/insertion** a un rôle d'évaluation de votre situation au regard de votre projet d'insertion (construction/mise en œuvre) et d'accompagnement dans les démarches de réflexion et de concrétisation de celui-ci.
- **L'équipe médicale** (médecins généraliste et psychiatre secondés d'une infirmière diplômée d'état) a un rôle d'évaluation médicale globale et de consultations, sans se substituer à votre médecin référent. Elle peut coordonner la prise en soins extérieure si nécessaire avec votre réseau médical. L'aide-soignant/agent de veille à l'hébergement a un rôle de prévention et de sécurisation des lieux les WE en soirée.

Pour garantir un suivi médical adapté

Dans la mesure du possible, vous devez être en possession de tout document médical, lié à votre handicap d'une part, et de toute pathologie avérée d'autre part.

Les frais relatifs à une consultation externe et aux transports pour s'y rendre ainsi que les traitements médicamenteux sont à votre charge et feront l'objet d'un remboursement direct par votre centre de Sécurité Sociale, qu'il vous incombe de demander.

En cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail

Au cours de votre séjour, toute hospitalisation et arrêt de travail ainsi que tout changement d'ordre médical doit être signalé à l'équipe médicale afin d'effectuer un suivi cohérent.

Il vous appartient de prévenir le service (assistante de formation) de la date de fin de votre arrêt de travail afin d'organiser votre retour dans les meilleures conditions.

Un RDV de reprise sera automatiquement proposé après un arrêt de travail ou une hospitalisation ; la reprise du parcours à l'ESRP/PO est soumise aux conclusions de ce RDV (équipe médicale et responsables de parcours). Vous ne pouvez pas revenir dans l'établissement sans l'aval préalable de l'équipe médicale.

Un accompagnement administratif tout au long de votre séjour

L'assistante **référente de votre filière** sera votre interlocutrice privilégiée pour toutes vos démarches administratives liées à votre parcours de pré-orientation ou de formation.

Une attestation et un bilan de fin de formation/pré-orientation vous seront transmis.

Avant de quitter l'établissement, vous devez faire signer une feuille de sortie par les différents services concernés pour le rendu du chèque de caution.

L'assistante **référente de l'accueil et de l'hébergement** sera votre interlocutrice pour toutes les questions pratiques du quotidien (retard, absence, demande d'autorisation d'absence ou de feuille de présence ...) ainsi que celle liées à votre séjour en qualité d'interne.

Adresse pour contacter les assistantes de l'ESRP.PO contact.esrp.po@fsef.net **01.39.35.35.14**

Adresse pour toute communication en lien avec l'hébergement hebergement.esrp.po@fsef.net

Activités socio-culturelles offertes

L'établissement met à disposition un ensemble d'équipements et d'activités favorisant le bien-être, l'inclusions et l'ouverture culturelle.

Nous proposons des séances d'**aqua-coaching** dans le bassin de balnéothérapie ainsi que des séances de remise en forme adaptée animées par une éducatrice en activité physique adaptée tout au long de l'année (certificat médical obligatoire).

Le parc de 17 hectares, accueille une **ferme pédagogique** (ânes, poneys, moutons) proposant des activités variées autour de la médiation animale.

Les usagers peuvent également profiter d'une **cafétéria** conviviale, équipée notamment d'une table de ping-pong, et ont accès à des jeux de société dans les locaux d'hébergement.

La **bibliothèque** est accessible gratuitement et propose des médiations autour de la littérature ou les jeux de société.

Par ailleurs, le stagiaire et leurs proches peuvent bénéficier de places gratuites pour des événements culturels et sportifs grâce au partenariat instauré avec l'association **Culture du Cœur**.



Une démarche d'amélioration continue de la qualité

Un cahier des plaintes et réclamations est à votre disposition auprès de l'assistante d'accueil. Les plaintes et réclamations peuvent être **recueillies** par **écrit** (mail, mot dans la boîte aux lettres), **oral** (téléphone, entretien) ou par l'intermédiaire de vos **représentants au Conseil de la Vie Sociale**.

Des **questionnaires de satisfaction** vous seront régulièrement proposés afin d'améliorer les conditions de séjour à l'ESRP.PO. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces sollicitations. Vous pouvez le remplir en conservant l'anonymat. Il permettra d'améliorer la qualité de nos prestations.

5. La vie à l'ESRP / PO

Les règles de vie dans l'établissement / de l'hébergement sont définies dans le règlement de fonctionnement annexé au livret d'accueil dans le respect des règles de vie en collectivité (Annexes 2 et 2 bis).

A. La restauration

Le self de l'établissement est à votre disposition.

Les repas sont servis dans la salle à manger aux horaires suivants :

- | | |
|------------------|---------------|
| ▪ Petit déjeuner | 07H30 – 08H30 |
| ▪ Déjeuner | 12H30 – 13H30 |
| ▪ Dîner | 18H30 – 19H30 |

Après ces horaires, aucun repas ne sera servi.

Le service des repas fonctionne tous les jours, week-ends compris.

Il vous est demandé de respecter les tables thérapeutiques réservées par les unités de soins.

Les tickets repas sont délivrés par le Service des Admissions (1^{er} étage du bâtiment MPR) ouvert :

- Du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 16h
- Le vendredi de 9h à 12h15

Le coût d'un repas est soumis à l'évolution du minimum garanti. *Cf : arrêté relatif au relèvement du salaire minimum de croissance.*

L'encaissement peut se faire en chèque, espèces ou carte bancaire.



B. L'hébergement

L'établissement met à la disposition des stagiaires internes des chambres individuelles situées dans « La TOUR », **sous couvert de disponibilité et selon les besoins**. L'accès au parcours de formation est indépendant des possibilités d'accueil à l'hébergement.

Les **frais de séjour** de l'hébergement sont **financés par l'Assurance maladie**.

Le linge de lit n'est pas fourni : une parure de drap complète (90x200) ainsi que couverture ou couette seront à prévoir.

L'accès à l'hébergement est interdit aux stagiaires externes et aux patients.

Pour des raisons de sécurité, **les visites de personnes extérieures** (majeures ou mineures accompagnées d'un adulte) autorisées en dehors des heures de formation, sont soumises à **l'enregistrement de l'identité des visiteurs sur le registre des entrées/sorties** de l'établissement situé au niveau de l'accueil principal.

Les conditions de fréquentation de l'hébergement sont décrites dans le règlement de fonctionnement Annexe 2 bis du Contrat de séjour pour les internes.



Le courrier à l'arrivée est disponible dans des boîtes aux lettres situées dans le hall du 1^{er} étage du bâtiment de l'ESRP/PO. Un « responsable courrier », élu par les stagiaires de sa promotion, est responsable de la clé de la boîte aux lettres et est habilité à récupérer le courrier pour l'ensemble de ses collègues.

Le courrier **affranchi** au départ peut être déposé dans la boîte aux lettres **Courrier ESRP/PO départ** située dans le hall du 1^{er} étage du bâtiment.

C. Les déplacements

Remboursement de certains frais par l'ASP

Si vous habitez à plus de 25 km de l'établissement, vos voyages de début et de fin de formation seront remboursés au 3/4 des frais par l'A.S.P.

Les voyages familiaux, au-delà de 25 km, seront remboursés à 75 % dans les limites suivantes :

- stagiaires célibataires : un voyage par formation,
- stagiaires mariés ou chargés de famille : deux voyages par formation.

Les autres déplacements sont à la charge des stagiaires, même pour ceux qui doivent assurer leurs trajets quotidiens.

Stationnement des véhicules

Le stationnement doit se faire sur le parking réservé aux véhicules des stagiaires de l'ESRP/PO (internes) ou sur le parking visiteurs (externes).

Les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion sont autorisées à stationner sur les places réservées dans l'enceinte de l'établissement.

Accès au centre par les transports en commun

L'accès se fait par le bus Transdev « navette municipale » qui dessert la Clinique et le centre-ville depuis la gare de Bouffémont Moisselles, en semaine le matin et le soir ainsi que le samedi matin. L'arrêt se trouve sur le parking visiteurs juste en face du bâtiment d'accueil. Vous devrez acquitter le prix du transport, soit à l'unité dans la navette, soit par carnet à la mairie de Bouffémont.

Il existe également un service de navette interne à la Clinique qui circule pendant les heures creuses. Les horaires sont indiqués ci-dessous en bleu.

HORAIRES du BUS (Transdev) et de la NAVETTE (Clinique FSEF)

Clinique/ESRP.PO FSEF vers GARE

Heure de départ de la Clinique FSEF Bouffémont

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
05h53	05h53	05h53	05h53	05h53		
06h23	06h23	06h23	06h23	06h23	06h10	06h10
06h53	06h53	06h53	06h53	06h53	06h40	06h40
07h23	07h23	07h23	07h23	07h23	07h11	07h11
07h53	07h53	07h53	07h53	07h53	07h40	07h40
08h23	08h23	08h23	08h23	08h23	08h10	08h10
08h53	08h53	08h53	08h53	08h53	08h40	08h40
09h24	09h24	09h24	09h24	09h24	09h10	
					09h40	
sauf jours fériés					10h40	
10h55	10h55	10h55	10h55	10h55	11h10	
11h25	11h25	11h25	11h25	11h25	11h40	
12h55	12h55	12h55	12h55	12h55	12h10	
13h55	13h55	13h55	13h55	13h55	12h40	
					13h40	
14h55	14h55	14h55	14h55	14h55	14h55	14h55
15h55	15h55	15h55	15h55	15h55		15h30
					15h55	15h55
16h33	16h33	16h33	16h33	16h33		
16h58	16h58	16h58	16h58	16h58	16h55	16h55
17h25	17h25	17h25	17h25	17h25		17h30
17h55	17h55	17h55	17h55	17h55		
18h25	18h25	18h25	18h25	18h25	18h30	18h30
18h55	18h55	18h55	18h55	18h55		
19h25	19h25	19h25	19h25	19h25		19h30
19h55	19h55	19h55	19h55	19h55	20h05	
20h25	20h25	20h25	20h25	20h25	20h30	20h30

GARE vers Clinique/ESRP.PO FSEF

Heure de départ de la Gare

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
06h07	06h07	06h07	06h07	06h07	06h07	06h07
06h37	06h37	06h37	06h37	06h37	06h37	06h37
07h08	07h08	07h08	07h08	07h08	07h23	07h23
07h37	07h37	07h37	07h37	07h37	07h54	07h54
08h09	08h09	08h09	08h09	08h09	08h23	08h23
08h39	08h39	08h39	08h39	08h39	08h52	08h52
09h08	09h08	09h08	09h08	09h08	09h24	
					09h53	
sauf jours fériés					10h53	
11h10	11h10	11h10	11h10	11h10	11h24	
11h40	11h40	11h40	11h40	11h40	11h54	
13h10	13h10	13h10	13h10	13h10	12h24	
					13h09	
					14h09	
15h10	15h10	15h10	15h10	15h10	15h10	15h10
16h10	16h10	16h10	16h10	16h10	16h10	15h45
16h20	16h20	16h20	16h20	16h20		16h10
16h45	16h45	16h45	16h45	16h45		
17h10	17h10	17h10	17h10	17h10	17h10	17h10
17h40	17h40	17h40	17h40	17h40		17h45
18h10	18h10	18h10	18h10	18h10		
18h40	18h40	18h40	18h40	18h40	18h45	18h45
19h10	19h10	19h10	19h10	19h10		
19h40	19h40	19h40	19h40	19h40		19h45
20h10	20h10	20h10	20h10	20h10	20h15	
21h05	21h05	21h05	21h05	21h05	20h45	20h45

Bus Transdev

Navette Clinique / ESRP.PO- réservé aux visiteurs, salariés, patients et stagiaires- direct

Bus Transdev

Navette Clinique / ESRP.PO- réservé aux visiteurs, salariés, patients et stagiaires- direct

D. Locaux de formation

Téléphone portable

Hormis les communications liées aux démarches d'insertion professionnelle, les téléphones portables sont strictement interdits dans les salles de cours et sur les plateaux techniques. Ils sont tolérés avec vibreur dans les lieux collectifs (restaurant...) et en usage libre dans les chambres.

Logiciels informatiques

Il est formellement interdit de dupliquer les logiciels mis à votre disposition ou d'installer, sans l'accord du responsable de l'ESRP/PO, des logiciels ou fichiers informatiques autres que ceux installés par le personnel de l'établissement, sur le matériel mis à votre disposition.

Une charte informatique (en annexe) est signée par le stagiaire dès le début de la formation.

Animaux de compagnie

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux sont interdits dans l'établissement sauf les chiens d'assistance qui ne sont pas concernés par cette interdiction.

Tabac et CBD

La consommation de tabac est interdite dans les locaux. La consommation de CBD est interdite dans l'établissement.

E. Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il est l'un des outils définis par la loi de 2002-2 du 2 janvier 2002 pour l'exercice de ses droits fondamentaux (article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles – CASF).

Ces modalités de fonctionnement sont annexées à ce livret d'accueil.

Ce conseil de la vie sociale comprend au moins :

- Deux représentants des stagiaires,
- Un représentant du personnel
- Un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le président du conseil de la vie sociale est élu au scrutin secret et à la majorité des votants et parmi les membres des stagiaires. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le directeur ou son représentant siège avec voix consultative.

Les membres du conseil de la vie sociale sont élus pour une durée d'un an minimum.

Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président.

6. L'équipe de l'ESRP / PO

L'équipe d'encadrement



Laure BOUTHEGOURD
Responsable des parcours de
réadaptation professionnelle



Camille GALY
Responsable des parcours
d'orientation et d'insertion



Laetitia TANGUY
Responsable du Pôle Inclusion

Les assistantes de formations



Katy DEWULF



Véronique FORESTIER



Axelle KALAKUN



Karen LHOMME

Les coordinatrices de l'équipe mobile appui - ressource en réadaptation professionnelle (EMARRP)



Juliette RIETH - Prestation Evaluation Conseil (PEC)



Sandrine VISSE - Dispositif Formation Accompagnée
(DFA)

L'équipe médico-psycho-sociale



Philippe LESIEUR
Médecin psychiatre



Paul ANGIJRO
Médecin généraliste



Aurélie MONDOLFO
Infirmière



Raiz PREMJE
Aide-soignant
Agent de veille à l' hébergement



Christelle BONNARDOT
Assistante sociale



Cécile JEAN
Neuro-psychologue



Valentin ROUX
Neuro-psychologue



Lauren ALVAREZ-DEBOST
Psychologue



Elodie CHEVREAU
Psychologue



Elena PROCOPIO
Psychologue

L'équipe d'orientation et d'insertion socio professionnelle



Thibault HUBERT-AYRIVIE



Oana JOCA



Johanne JEAN



Frédéric DUBOC



Charlène GOMES DA JUSTA

L'équipe pédagogique



Rémy ABIVEN



Aziz CHAOUI



Nicolas MIQUEL



Estelle AFRIGAN



Jean-François
EGRIX



Sypra NOUANG



Isabelle BESSON



Adeline
GRANDIN



Laurence
SENEAL



Madeleine
BOXBERGER



Sylvie LOPES DA
SILVA



Emma Dune
LERICHE



Romain
MARTINEZ